

le

www.villestmarc.com

Carriérois

Journal d'information municipale de la ville de Saint-Marc-des-Carières

NO 116 | OCT. 2020



L'Halloween tire son origine d'une fête celtique, la Samain, qui marquait le premier jour de l'année celtique. Elle annonçait aussi la fin des récoltes et de la saison du soleil. Comme les Celtes comptaient en nuits et non en jours, la célébration devait commencer le 31 octobre au soir. La fête se déroulait sous l'autorité des druides, pendant sept jours. La tradition s'est transportée en Amérique du Nord vers 1840, avec l'émigration des Irlandais aux États-Unis.

Au Québec, la coutume remonte tout au plus aux années 1920-1930 et a probablement commencé dans la région de Montréal à l'initiative des Québécois anglophones, il fallut attendre les années 1960-1970 pour qu'elle s'impose réellement dans les régions à grande majorité francophone.

SOMMAIRE

Pour nous rejoindre : 2

Prochaine tombée : 2

Le mot du Maire: 3

Résumé de la séance du conseil : 4

Information municipale : 5 et 6

Vie communautaire : 7 à 9

Service des loisirs et de la culture : 10 à 12

**Saint-Marc-
des-Carières**

De service, de nature



**Saint-Marc-
des-Carrières**

De service, de nature

**965, boulevard Bona-Dussault
Saint-Marc-des-Carrières (Québec) G0A 4B0**

Téléphone : 418-268-3862

Télocopieur : 418-268-8776

En cas d'urgence seulement

Voirie, travaux publics : 418-268-5535

Courriel : info@villemarc.com

Site internet : www.villemarc.com

Facebook administration: Ville SaintMarcdescarrieres

Facebook Loisirs: Loisirs Saintmarcdescarrieres

Facebook Spectacles: Ville stmarcdescarrieres

Horaire du bureau municipal :

Lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

le vendredi de 9h00 à 12h00

POUR NOUS REJOINDRE

Elyse Lachance

Directrice générale / Greffière-trésorière

dg@villemarc.com

Marlène Gobeil

Secrétaire / Comptabilité / Greffe

info@villemarc.com

Manon Paquet

Service à la clientèle & Taxes

taxation@villemarc.com

Eric Harvey

Directeur des travaux publics

voirie@villemarc.com

Théophile Guérault

Inspecteur en urbanisme et aux permis

urbadev@villemarc.com

Sylvain Morissette

Directeur des loisirs et culture

loisirs@villemarc.com

Brigitte Huot

Loisirs et culture, journal Le Carriérois, site internet

info@loisirs@villemarc.com

Richard Thibault

Directeur service d'incendie

incendie@villemarc.com

LE CONSEIL MUNICIPAL

MARYON LECLERC, MAIRE

Sylvain Naud

Conseiller au siège #1

Marc-André Trottier

Conseiller au siège #2

Christina Perron (maire suppléante)

Conseillère au siège #3

Stéphane Savard

Conseiller au siège #4

Yves Tourangeau

Conseiller au siège #5

Francis Hamelin

Conseiller au siège #6

Pour les rejoindre communiquez au 418-268-3862

ou à info@villemarc.com

SESSION RÉGULIÈRE: Le **2e mardi** du mois à 20h00
au **centre communautaire et culturel**

PERMIS

DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION, DE RÉPARATION

Veuillez prendre un rendez-vous en téléphonant à la ville ou encore en remplissant un formulaire de demande de permis que vous trouverez sur le site internet de la ville sous l'onglet citoyens/service d'urbanisme.

THÉOPHILE GUÉRAULT

Horaire: Lundi et Mardi

418-268-3862 poste 2

PERMIS DE FEU 418-326-4678

BIBLIOTHÈQUE 418-268-3561 poste 3862

PISCINE - GYMNASSE 418-268-3561 poste 3148

**CENTRE
COMMUNAUTAIRE** 418-268-8270

DATE DE TOMBÉE du Carriérois

Date de tombée de la prochaine parution : 6 novembre

Parution et livraison: 25 novembre

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Déjà un mois passé comme maire et il fut assez mouvementé. Il avait pourtant bien commencé. La reprise des dossiers en cours m'a vite remis dans le monde municipal. Malheureusement, cette période est assombrie par la reprise des restrictions de Santé publique pour donner suite à l'augmentation fulgurante de la montée des cas positifs de COVID-19.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous sommes obligés d'interdire la venue du public à nos assemblées et aux différents immeubles municipaux tels que l'aréna, centre communautaire et autre. Imaginez, au moment d'écrire ces quelques lignes, en date du 14 octobre 2020, la MRC de Portneuf avait 166 cas actifs représentant un ratio de 302,40 par 100 000 habitants de cas actifs. Cela représente 15 fois plus que la norme de 20 cas actifs par 100 000 habitants et nous donne MALHEUREUSEMENT la 2^{ème} place dans la province de Québec.

Alors les mots d'ordre du Premier Ministre du Québec, à cette date, étaient les suivants : ALLEZ TRAVAILLER ET ENSUITE RETOURNER CHEZ VOUS. ALLER À L'ÉCOLE ET ENSUITE RETOURNER CHEZ VOUS. Aucune rencontre sociale, aucun party, restez chez vous. Limitez vos sorties au strict minimum tant et aussi longtemps qu'on ne verra pas la courbe s'aplatir et qu'il n'y aura pas de changement dans les directives de la Santé publique du Québec. Restez chez vous le plus possible, il y va de votre santé et de la santé de vos proches. J'espère que lorsque vous lirez ces quelques lignes, la situation sera améliorée à la fin d'octobre.

À tous ceux qui suivent déjà ces restrictions, le Conseil vous dit merci et continuons à se battre contre ce virus mortel.

En terminant, le Conseil a mis fin au contrat privé en urbanisme par l'engagement d'un responsable en urbanisme. Je souhaite donc la bienvenue à monsieur **Théophile Guérault**.

De plus, le Conseil désire souhaiter la bienvenue à madame **Annie Frenette**, originaire de Saint-Marc-des-Carières, qui a été engagée comme directrice/généraliste greffière-trésorière par intérim, en l'absence pour une période indéterminée, de la directrice générale actuelle. Madame Frenette travaillera deux jours par semaine soit le lundi et le vendredi.

Bon mois de novembre à tous.

Maryon Leclerc, maire

BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS

En raison du COVID-19, les bureaux municipaux sont fermés, mais ouverts sur rendez-vous 418-268-3862

URGENCE TRAVAUX PUBLICS

Pour toute urgence concernant les travaux publics, vous pouvez composer le 418-268-5535.



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Abrégé du procès-verbal du 8 septembre 2020

- Un avis est donné qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement visant la modification du règlement 248-03-2010 visant la régie interne des séances de conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières.
- Le projet de règlement modifiant le règlement 240-28-2020, relatif à l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année financière 2020 et des modalités pour le paiement des taxes et compensations municipales, est déposé en séance tenante auprès du Conseil.
- Le conseil accepte la soumission de Toshiba au montant total annuellement de 4 125,88\$, taxes en sus, pour la location de 2 photocopieurs pour un contrat de 5 ans, les frais de photocopie étant à part.
- Le conseil autorise le directeur du service des incendies à procéder à l'achat de 10 agents encapsulateur au montant de 2150\$, taxes en sus et d'un jet Akron Ultrajet au montant de 1065\$, taxes en sus auprès de Boivin & Gauvin, pour un total de 3215\$, taxes en sus.
- Le conseil octroie le mandat à la firme d'ingénierie Stantec pour la réalisation d'une étude préliminaire concernant la mise aux normes des installations d'eau potable au montant budgété de 4995\$, taxes en sus.
- Le conseil confirme à la municipalité de Saint-Alban qu'il est en accord pour abaisser les frais d'administration à 5% pour le suivi et l'envoi de la facturation de l'eau potable.
- Le Conseil retient les services Les entreprises Jacques Julien Inc. au montant de 489 272,90 \$, taxes en sus, pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver municipaux et provinciaux pour trois années (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) :
293 563.74 \$, taxes en sus pour les chemins municipaux
195 709.16 \$, taxes en sus pour les chemins provinciaux.
- Le conseil adopte le règlement de zonage numéro 312-30-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin d'autoriser certains usages.
- Le conseil autorise monsieur Sylvain Morissette à signer l'entente avec CIMCO pour les travaux de remplacement de la pompe de refroidissement d'huile au montant de 2547,69\$, taxes en sus.
- Monsieur Maryon Leclerc, maire, est désigné pour assister aux assemblées de la MRC de Portneuf et en son absence, madame Christina Perron, mairesse suppléante.
- Monsieur Maryon Leclerc, maire, est autorisé à signer les chèques pour et au nom de la Ville et en son absence que madame Christina Perron ou monsieur Francis Hamelin, tous les deux conseillers, puissent signer les chèques.
- Le conseil de la ville de Saint-Marc-des-Carières mandate le maire pour les représenter au sein du comité pour l'amélioration de la couverture médicale dans l'ouest de Portneuf et en son absence, la mairesse suppléante.

Abrégé du procès-verbal du 30 septembre 2020

- Le conseil ouvre un poste de journalier au Centre récréatif Chantal Petitclerc.
 - Le conseil engage madame Annie Frenette pour le poste de directrice générale/greffière-trésorière par intérim, 2 jours par semaine, jusqu'au retour de la directrice générale/greffière-trésorière actuelle.
 - Le conseil embauche monsieur Théophile Guérault, ayant une maîtrise en urbanisme et est rémunéré selon la convention collective en vigueur.
 - Le conseil accepte la proposition de prix par CIMA PLUS, au montant de 19 100,\$ taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au devis.
 - Le conseil autorise mesdames Manon Paquet, Brigitte Huot et Annie Frenette à signer les chèques de la Ville.
- Pour plus de détails concernant les procès-verbaux, veuillez vous rendre sur le site internet : www.villestmarc.com

AVIS PUBLIC



Aux Contribuables de la susdite VILLE,

Avis public est par les présentes donné par madame Marlène Gobeil, greffière-trésorière-adjointe, que le conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue par visioconférence, le 13 octobre 2020, a adopté un règlement 240-28-2020-1 intitulé: « **RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET DES MODALITÉS POUR LE PAIEMENT DES TAXES ET COMPENSATIONS MUNICIPALES** ».

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, 965, boul. Bona-Dussault, à Saint-Marc-des-Carières, aux heures normales de bureau, soit de 8h00 à midi et 13h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à midi le vendredi.

Publié à Saint-Marc-des-Carières, ce 14^{ième} jour d'octobre 2020.

Marlène Gobeil, greffière-trés.-adj.



Le retour à l'heure normale se fera dans la nuit du **31 octobre au 1^{er} novembre 2020**. À 2h du matin, nous reculerons donc l'heure pour un retour à l'heure normale de l'Est (ou heure d'hiver) et gagnerons une heure de sommeil.



Pensez à changer vos piles dans vos avertisseurs de fumée !

Un avertisseur de fumée doit être remplacé tous les 10 ans.

AVIS PUBLIC



RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

RÔLE TRIENNAL 2020-2021-2022

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné en conformité avec les exigences de la Loi sur la fiscalité municipale:

1. **QUE** le rôle d'évaluation foncière pour l'année 2021 de la ville de Saint-Marc-des-Carières, a été déposé au bureau de la municipalité, 965, boulevard Bona-Dussault, le 16 septembre 2020. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté aux heures d'ouverture de bureau, du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 et le vendredi, de 9h00 à 12h00.

QUE l'exercice financier 2021 est le deuxième exercice auquel s'applique le rôle d'évaluation triennal.

QU'une demande de révision peut être logée :

Au deuxième et/ou au troisième exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

Toute autre personne, qui a intérêt à le faire, peut également déposer une demande de révision relativement à cette même unité d'évaluation. Vous pouvez aussi déposer une demande de révision à l'égard de toute autre unité d'évaluation, si vous avez un intérêt à le faire.

Une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité ou au centre de services scolaire de Portneuf qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'année civile qui suit celle pendant laquelle est survenu l'événement justifiant la modification (article 131.2 de la Loi sur la fiscalité municipale).

QUE toute demande de révision doit obligatoirement, sous peine de rejet :

Être faite sur le formulaire prescrit au paragraphe 2 de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière », disponible au bureau municipal ;

Être déposée à la Municipalité régionale de comté de Portneuf au 185, Route 138 à Cap-Santé, GoA 1Lo ou envoyée par courrier recommandé.

Fait à Saint-Marc-des-Carières, ce 09 octobre 2020.

Annie Frenette
Directrice générale / greffière-trésorière par intérim



Bibliothèque Municipale Saint-Marc-des-Carières

En raison du COVID-19, la bibliothèque est à nouveau fermée mais ouverte sur réservation de livres.

**L'horaire est les mardis de 18h30 à 20h
et les samedis de 10h à 11h30.
Fermée les mercredis.**

La façon de procéder sera de réserver à l'avance les livres que vous souhaitez emprunter.

- Réservez par téléphone au 418-268-3561 poste 3862 sur les heures d'ouverture.
- Pour consulter la liste des livres: rendez-vous sur le site de la Ville.

Prenez note qu'en raison de la pandémie plusieurs **mesures sanitaires** seront exigées:

- Pour le retour, vous devrez placer vos livres dans un sac;
- Un seul utilisateur à la fois à l'intérieur;
- À l'extérieur, dans la file d'attente, respectez une distance de 2 mètres;
- Aucune circulation à l'intérieur de la bibliothèque ne sera autorisée.

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

Coût annuel d'adhésion

Résidents de St-Marc :

7\$ pour un abonnement ind.

10\$ pour un abonnement fam.

Résidents de l'extérieur :

9\$ pour un abonnement ind.

14\$ pour un abonnement

fam.



Les abris d'hiver pour automobile ou porte d'entrée sont autorisés dans toutes les zones pour la période du **15 octobre au 1^{er} mai**.

Notez qu'il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain où est érigé un tel abri, il doit être situé sur l'aire de stationnement et en aucun cas être localisé dans le triangle de visibilité.

Très important : pour les zones urbaines, l'abri doit être situé à 1,5 m (5 pieds) du trottoir ou de la chaîne de rue. En zone agricole cette distance est portée à 6 mètres (20 pieds).



STATIONNEMENT HIVERNAL INTERDIT

Il est interdit de stationner un véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité .



LIGNE ENTRAIDE AÎNÉS PORTNEUF

418-337-3658

DE 8H00 À 19H00

(7 JOURS/7)

C'est le numéro que les aînés de la région de Portneuf peuvent désormais composer pour faire part de leurs préoccupations, une initiative conjointe de la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf et de la Table de concertation des aînés de Portneuf.

Les deux organismes vous invitent à visiter régulièrement leurs pages Facebook et à partager l'information. Tout est là! facebook@fsssp.portneuf et facebook@tcap.portneuf



Pavillon André-Darveau

222, rue St-Joseph, Saint-Marc-des-Carrières

Là où il fait bon vivre. Près de tous les services. Milieu de vie sécuritaire, paisible et intime.

Informez-vous: Guylaine Létourneau, coordonnatrice
les mardis et jeudis de 9h00 à 15h00 au 581-325-8710
ou pavillon.andre.darveau@gmail.com.

Il est maintenant possible d'habiter à notre résidence, à compter de **60 ans**. Saviez-vous que donner votre nom au Pavillon vous assure une place plus rapidement quand vous en aurez besoin.

La location inclut l'appartement sécuritaire et le **service de repas du dîner et du souper**.



418-268-3502

CARREFOUR
JEUNESSE · EMPLOI
PORTNEUF



GILLES LAMONTAGNE
Courtier immobilier BAC en marketing

Courtier de votre région!

418.948.1000

RE/MAX accès
agence immobilière



Depuis **50** ans

**BÉDARD
GUILBAULT INC.**

Société de comptables professionnels agréés

1885, boul. Bona-Dussault, Saint-Marc, 418 268-3334

www.bedardguilbault.qc.ca

CUEILLETTE DE FEUILLES

Saint-Marc-des-Carières :

15 octobre et 12 novembre 2020



SACS DE PLASTIQUE INTERDITS POUR LA COLLECTE DES HERBES ET FEUILLES!



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

RAMONAGE CHEMINÉE

Il est conseillé de faire ramoner votre cheminée au moins une fois par année. Un ramonage est aussi recommandé sur une base régulière selon la qualité et la quantité du bois brûlé.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prevention-incendies

UN PETIT MOT DE SOEUR GASSE

Bonjour à chacun, chacune de vous de St-Marc et des environs...

J'ai quitté St-Marc depuis déjà quelques semaines. Je suis de retour au bercail.

Je vous remercie de tout cœur pour le bon temps que j'ai passé parmi vous et avec vous. (18 belles années)

Je vous ai aimé; j'ai aimé tout ce que j'ai fait avec vous et pour vous et vos enfants.

Je n'emporte que de bons souvenirs.

Bien sûr que la prière nous unit et, avec Mère Thérèse, je voudrais souhaiter que le monde soit meilleur parce que nous y sommes passés.

Je serai toujours heureuse de vous revoir.

S. Ghislaine Gasse, rej.



ON EN APPREND À TOUS LES JOURS

Et je viens d'apprendre le sens original du jeu de cartes: 52 cartes pour 52 semaines dans l'année. 4 couleurs pour chaque saison et donc 13 semaines par saison. Si l'on additionne chacune des cartes (as+as+as+as+deux+deux+trois+sept+huit....etc.) du jeu on obtiendra 364. Le jeu de cartes est un calendrier agricole qui nous renseignait sur les semaines et les saisons.

À chaque nouvelle saison, c'était la semaine du roi, suivi de la semaine de la reine, du valet et ainsi de suite jusqu'à la semaine de l'AS qui changeait de saison et on recommençait avec une nouvelle couleur. Les jokers servaient aux années bissextiles.



VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE

DÈS LE 3 NOVEMBRE 2020

**Vaccination
AVEC →
rendez-vous
seulement**

Afin de respecter les consignes sanitaires, les séances de vaccination sont disponibles avec rendez-vous seulement.

À compter du 19 octobre 2020, prenez votre rendez-vous en ligne à l'adresse

www.clicsante.ca

ou par téléphone au 418 651-2883 ou au 1 833 651-2883, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h50 et de 13h à 16h20.

Pour consulter l'horaire des séances de vaccination, consultez notre site web : ciussscn.ca/vaccingrippe.

SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES
Salle communautaire
1770, boulevard Bona-Dussault

Vaccination avec rendez-vous seulement

Mardi 3 novembre
12 h 30 à 19 h 30

Mercredi 4 novembre
9 h à 16 h Jeudi

Jeudi 5 novembre
12 h 30 à 19 h 30

Vendredi et samedi – 6 et 7 novembre
9 h à 16 h

Lundi 30 novembre au mercredi 2 décembre
9 h à 16 h

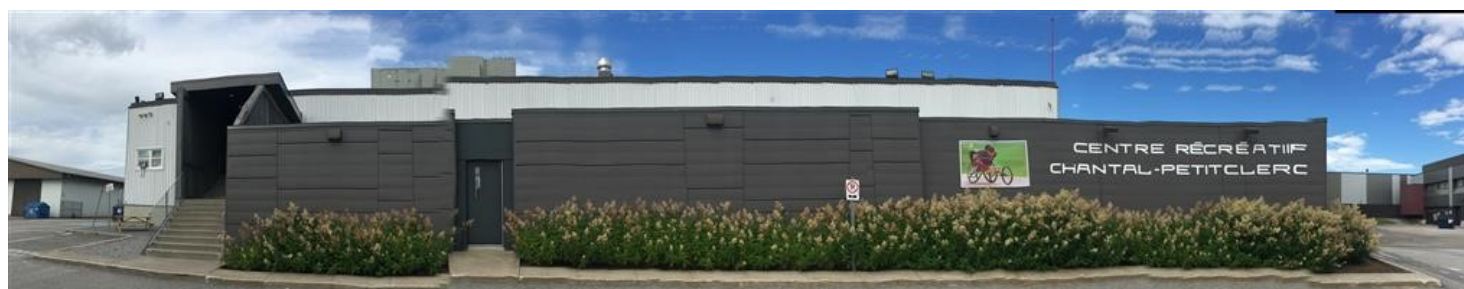
Jeudi 3 décembre
12 h 30 à 19 h 30
12 h 30 à 19 h 30

**CENTRE RÉCRÉATIF
CHANTAL-PETITCLERC (ARÉNA)**

SYLVAIN MORISSETTE
 Directeur des loisirs & de la culture
 1650, boulevard Bona-Dussault
 418-268-3862 poste 33

CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

ANNETTE HARDY
Responsable des réservations de salles
1770, boulevard Bona-Dussault
418-268-8270



Aréna fermé depuis le 13 octobre en raison du Covid-19

Reconnaissance des Bénévoles 2020

Malgré la crise de la Covid-19 qui sévit encore, la ville de Saint-Marc-des-Carières tient à souligner le travail exceptionnel de ses bénévoles.

Puisque les rassemblements sont interdits, notre souper traditionnel ne pourra avoir lieu. Nous soulignerons donc, de façon différente, le travail remarquable de ceux et celles qui ont donné de leur temps durant cette pandémie.

Nous demandons aux responsables d'organismes de nous faire parvenir une liste des personnes significatives ayant travaillé durant cette crise. Vous pouvez nous faire parvenir cette liste par courriel à info@villestmarc.com ou par téléphone 418-268-3862 poste 34.

Nous pigerons 4 personnes au hasard parmi tous les noms reçus; deux (2) dans la **catégorie sport et loisirs** et deux (2) dans la **catégorie communautaire**. Ces bénévoles se mériteront un certificat cadeau de 100 \$ à dépenser dans tout commerce de Saint-Marc-des-Carrières.

Nous vous remercions
de l'apport inestimable
que vous apportez au sein
de notre Ville !

[illegible]

COVID-19

AVIS DE FERMETURE

Comme vous le savez, le gouvernement du Québec a annoncé que Portneuf passait en zone rouge. Le conseil de la ville de Saint-Marc-des-Carières a donc décidé de fermer :

- **Aréna** - Fermé à partir de mardi 13 octobre à minuit (sauf pour les classes bulles de l'école secondaire)
- **Bibliothèque** - Fermée à partir de samedi 10 octobre à minuit (ouvert sur réservation de livres, réserver par téléphone au 418-268-3561 poste 3862)
- **Centre communautaire** - Fermé à partir de samedi 10 octobre à minuit (tous les cours et les réservations de salle sont en pause)
- **Piscine** - Fermée à partir de vendredi 9 octobre à minuit (tous les cours et bains libres sont en pause)

jusqu'au 28 octobre ou jusqu'à nouvel ordre de la Santé Publique.



CONCOURS DÉCORATION DE NOËL

Les citoyens de Saint-Marc-des-Carières sont invités à décorer l'extérieur de leur maison afin de créer une ambiance magique pour Noël.

Un jury effectuera une tournée de la Ville dans la semaine du 14 décembre afin de trouver les résidences gagnantes.

Les gagnants seront dévoilés via Facebook le 18 décembre

À GAGNER:

1^{er} PRIX: Un certificat cadeau de 100 \$ à dépenser dans tout commerce de Saint-Marc

PRIX COUP DE CŒUR: Un certificat cadeau de 50 \$ à dépenser dans tout commerce de Saint-Marc

UNE PARUTION dans le Carriérois et sur le Facebook des loisirs, de votre aménagement extérieur

GARDIENS AVERTIS

HORAIRE: Vendredi 2 avril 2021
CLIENTÈLE: 11 ans et plus
ENDROIT: Centre communautaire et culturel
COÛT: 58 \$

Journée complète de 8h30 à 16h30 (vendredi saint). Vous devrez apporter un repas froid pour le dîner.

PRÊT À RESTER SEULS !

HORAIRE: Jeudi 12 novembre 2020
CLIENTÈLE: 9 ans et plus
ENDROIT: Centre communautaire et culturel
COÛT: 58 \$

Journée complète de 8h30 à 16h30 (journée pédagogique). Vous devrez apporter un repas froid pour le dîner.

À TOUS LES DETENTEURS DE BILLETS

IMPORTANT : Veuillez prendre note des nouvelles dates de report des spectacles. Si cette date vous convient, veuillez conserver votre billet, il sera valide lors de la représentation. Sinon, veuillez téléphoner au 418-268-3862 poste 34 pour un remboursement. Merci !

